

AVIS

Enquêtes publiques



MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE MONTÉLIMAR

Par arrêté n°2026.03.20A, une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la commune de MONTÉLIMAR est organisée.

Ce document a pour objet de règlementer les travaux de rénovation, de construction et d'aménagement des espaces bâtis et non bâtis dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de MONTÉLIMAR, dans le but d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine au sein de ce périmètre protégé.

Le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale. Cette enquête d'une durée de 33 jours consécutifs se déroulera du vendredi 15 mai 2026 à 9h au mardi 16 juin 2026 à 16h30 inclus à la Maison Intercommunale des Projets, siège de l'enquête publique, quartier Saint Martin, 2 rue du 45ème Régiment de Transmissions, Bâtiment Occitan, à côté de l'Office du tourisme intercommunal, à MONTÉLIMAR ;

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Mme Blandine DELHOMME - Direction Urbanisme et Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Courriel : blandine.delhomme@montelimar-agglo.fr

Tél. 04 75 53 10 51

Le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné M. Gérard PAYET, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Dominique HANSBERGER, comme suppléante.

Permanences du commissaire enquêteur qui recevra le public à la Maison Intercommunale des Projets :

* Le vendredi 15 mai de 9h à 12h

* Le jeudi 28 mai de 13h30 à 16h30

* Le mercredi 10 juin de 9h à 12h

* Le mardi 16 juin de 13h30 à 16h30

Consultation du dossier d'enquête pendant la durée de l'enquête par toute personne intéressée :

- Sur support papier et informatique, à la Maison Intercommunale des Projets, quartier Saint Martin, 2 rue du 45ème Régiment de Transmissions, Bâtiment Occitan, à côté de l'Office du tourisme intercommunal, à MONTÉLIMAR, aux jours et heures d'ouverture habituels (les lundis et jeudis de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; les mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h30) ;

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, [https://www.montelimar-agglo.fr/onglet « aménagement »](https://www.montelimar-agglo.fr/onglet%20%22aménagement%22) - rubrique « site patrimonial remarquable » ;

- Sur le site internet de la commune de MONTÉLIMAR, <https://www.montelimar.fr>, rubrique « Démarches en ligne » - « Urbanisme » - « Enquêtes publiques » ;

- Sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7217/>

Dépôt des observations et propositions du public pendant la durée de l'enquête :

- Par écrit directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet au siège de l'enquête ;

- Communiquées personnellement lors des permanences du commissaire enquêteur ;

- Adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur auquel les annexera au registre d'enquête, à MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Direction Urbanisme et Habitat, Maison des Services Publics, 1 avenue St Martin 26200 MONTÉLIMAR ;

- Sur le registre dématérialisé et sécurisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7217/> où elles peuvent être saisies directement

- Transmises par courriel à l'adresse enquete-publique-7217@registre-dematerialise.fr ; ces observations transmises par ce biais seront publiées dans les meilleurs délais et donc visibles par tous après modération par le commissaire enquêteur.

Après l'enquête, au vu des avis des Personnes Publiques Associées consultées, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, de la consultation de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, le dossier éventuellement modifié sera transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et à la Direction régionale des Affaires culturelles pour obtenir l'accord du Préfet de Région.

À l'issue de cette démarche, le conseil communautaire de Montélimar Agglomération, autorité compétente en charge de la procédure, pourra statuer par délibération sur la création du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de MONTÉLIMAR.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur resteront à la disposition du public, pendant un an, à la Maison

Intercommunale des Projets et sur le site Internet de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION.

500816300

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CRÉATION DE L'INSTALLATION NUCLÉAIRE DE BASE (INB) DU CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GÉOLOGIQUE PROFONDE DES DÉCHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ET DE MOYENNE ACTIVITÉ À VIE LONGUE (CIGEO) DÉPOSÉE PAR L'AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS (ANDRA)

Par arrêté interpréfectoral n° 2026-587 du 09 avril 2026, il est prescrit une enquête publique du lundi 18 mai 2026 à 09H00 au jeudi 02 juillet 2026 à 12H00, soit 45 jours consécutifs, portant sur la demande d'autorisation susvisée.

La personne responsable du dossier déposé est Monsieur Patrice TORRES, directeur de la Direction Industrielle Grand Est (DIGE) de l'Andra, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées par courrier à l'AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS (Andra) - 1-7, rue Jean Monnet - 92 298 CHÂTENAY-MALABRY Cedex ou par courriel : instructiondac.cigeo@andra.fr

L'enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de GONDRECCOURT-LE-CHÂTEAU, se déroulera dans les mairies des communes suivantes concernées par l'installation nucléaire de base du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue :

* **département de la Meuse** : ABAINVILLE, AMANTY, BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS, BIENCOURT-SUR-ORGE, BONNET, BOVEE-SUR-BARBOURE, BOVIOLLES, BURE, CHASSEY-BEAUPRE, COUVERTPUIS, DAINVILLE-BERTHELEVILLE, DAMMARIÉ-SUR-SAULX, DELOUZE-ROSIÈRES, DEMANGÉ-BAUDIGNECOURT, GONDRECCOURT-LE-CHATEAU, HEVILLIERS, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, LE BOUCHON-SUR-SAULX, LIGNY-EN-BARROIS, LONGEAUX, MANDRES-EN-BARROIS, MARSON-SUR-BARBOURE, MAUVAGES, MONTIERS-SUR-SAULX, MORLEY, NAIX-AUX-FORGES, NANTOIS, REFFROY, RIBEAUCOURT, SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN, SAINT-JOIRE, TREVERAY, VILLERS-LE-SEC ;

* **département de la Haute-Marne** : AINGOULAINCOURT, ANNONVILLE, CHEVILLON, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, ECHENAY, EFFINCOURT, EPIZON, GERMAY, GERMISAY, GILLAUME, LEZEVILLE, MONTREUIL-SUR-THONNANCE, NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT, OSNE-LE-VAL, PANSEY, PAROY-SUR-SAULX, POISSONS, SAILLY, SAUDRON, SUZANNECOURT, THONNANCE-LES-JOINVILLE, THONNANCE-LES-MOULINS.

En vue de conduire l'enquête publique, la présidente du tribunal administratif de Nancy a constitué une commission d'enquête. M. Yves LALLEMAND, colonel de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête. M. Jean-Pierre GRANJON, inspecteur divisionnaire des finances publiques en retraite, M. Jean-François TRASSART, consultant indépendant, M. Didier LOUIS, retraité du secteur des assurances, et M. Emmanuel COTE, retraité de la police nationale, sont désignés en qualité de membres titulaires. M. Frédéric VIENNOT, retraité cadre Enedis, M. Pascal GAIRE, retraité de la fonction publique territoriale, et M. Yves ROBINOT, fonctionnaire Orange, sont désignés en qualité de suppléants.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du porteur de projet, les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés ainsi que le bilan de la participation du public relatif à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo sera consultable selon les modalités suivantes :

- sur support papier en mairie de GONDRECCOURT-LE-CHÂTEAU, siège de l'enquête et dans les mairies de BONNET, BURE, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUME, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, MANDRES-EN-BARROIS, RIBEAUCOURT, SAINT-JOIRE ET SAUDRON, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, sauf dispositions particulières, - sur support numérique en mairie de GONDRECCOURT-LE-CHÂTEAU (55 130), siège de l'enquête

- lors des permanences assurées par la commission d'enquête définies ci-après,

- sur le site internet dédié à l'enquête accessible au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo> ,

Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr .

Des postes informatiques seront mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier :

- à la Préfecture de la Meuse - 40, rue du Bourg à BAR-LE-DUC (55 000), aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à

16h30 ;
- à la Sous-préfecture de Commercy - 22, avenue Stanislas, à COMMERCY (55 200) aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00 ;
- à la Préfecture de la Haute-Marne - 89, rue Victoire de la Marne, à CHAUMONT (52 000) aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 ;
- à la Sous-préfecture de Saint-Dizier - 54, rue Gambetta à SAINT-DIZIER (52 100), aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de GONDRECCOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) - 15, place de l'Hôtel de Ville ;
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante : dac-cigeo@mail.registre-numerique.fr ;

- sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes accueillant des permanences de la commission d'enquête ;

- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo> ;



- directement auprès de membres de la commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront selon le calendrier défini ci-dessous :

Mairie de BONNET

35, Grande rue 55 130 BONNET

Jeudi 04 juin 2026 de 14h30 à 17h00

Mercredi 24 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Mairie de BURE

2, rue de l'Orme 55 290 BURE

Lundi 08 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Vendredi 26 juin 2026 de 14h30 à 17h00

Mairie de CIRFONTAINES-EN-ORNOIS

2 bis, rue de Gault 52 230 CIRFONTAINES-EN-ORNOIS

Lundi 18 mai 2026 de 14h30 à 17h00

Lundi 29 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Mairie de GILLAUMÉ

20, rue de la Mairie 52 230 GILLAUMÉ

Mardi 09 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Lundi 29 juin 2026 de 14h30 à 17h00

Mairie de GONDRECCOURT-LE-CHÂTEAU

15, place de l'Hôtel de Ville

55 130 GONDRECCOURT-LE-CHATEAU

Samedi 30 mai 2026 de 09h00 à 11h30

Vendredi 12 juin 2026 de 14h30 à 17h00

Mairie d'HORVILLE-EN-ORNOIS

3 bis, Grande rue 55 130 HORVILLE-EN-ORNOIS

Samedi 30 mai 2026 de 14h30 à 17h00

Vendredi 12 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Mairie de HOUDELAINCOURT

15, rue d'Orléans 55 130 HOUDELAINCOURT

Mercredi 03 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Lundi 15 juin 2026 de 14h30 à 17h00

Mairie de MANDRES-EN-BARROIS

1, place de la Mairie 55 290 MANDRES-EN-BARROIS

Jeudi 04 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Mercredi 24 juin 2026 de 14h30 à 17h00

Mairie de RIBEAUCOURT

3, Grande rue 55 290 RIBEAUCOURT

Lundi 08 juin 2026 de 14h30 à 17h00

Vendredi 26 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Mairie de SAINT-JOIRE

2, rue de l'Abreuvoir 55 130 SAINT-JOIRE

Mercredi 03 juin 2026 de 14h30 à 17h00

Lundi 15 juin 2026 de 09h00 à 11h30

Mairie de SAUDRON

3, rue de la Mairie 52 230 SAUDRON

Lundi 18 mai 2026 de 09h00 à 11h30

Mardi 09 juin 2026 de 14h30 à 17h00

DEUX RÉUNIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC se tiendront le mercredi 03 juin 2026 de 18h00 à 19h30 et le lundi 15 juin 2026 de 18h00 à 19h30 à distance. La connexion aux réunions à distance s'effectuera à partir du registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo>

Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, soit au plus tard le jeudi 02 juillet 2026 à 12h00.

À compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours, au Préfet de la Meuse, préfet coordonnateur, ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Nancy, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête.

Une copie de ces documents sera ensuite adressée au responsable du projet et aux maires des 56 communes précitées concernées par la demande d'autorisation, pour être tenus à la disposition du public pendant une année. Ces documents seront par ailleurs mis en ligne, pendant la même durée, sur le site internet dédié à l'enquête, <https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo>, et sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr,

Infogrefe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.



Confiez-nous vos annonces légales

04 75 00 84 00 / ltrail@e-tribune.fr